



SYNDICAT DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS DES LANDES

Siège social : 7, rue de la Tuilerie 40180 NARROSSE
Présidente ☎ 05.58.89.89.12 e-mail: kine-pomarez@wanadoo.fr
Secrétaire Général ☎ 05.58.74.74.73 e-mail: ychaubet@wanadoo.fr
Site: www.kine-landes.com

Monsieur le Directeur de la CPAM des Landes, Messieurs
les administrateurs et membres de la CSPD des LANDES.

Pomarez, le 30 janvier 2010

Mesdames, Messieurs

Suite au mécontentement de nombreux Masseurs Kinésithérapeutes Landais, une assemblée générale extraordinaire du syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes des Landes s'est tenue le lundi 25 janvier 2010 à Saint-Paul lès Dax. Durant cette réunion nos confrères et consœurs ont débattu et exprimé leur inquiétude et leur ras le bol face à leur perte de pouvoir d'achat et leur dépit concernant l'évolution et les réformes prévues de leur profession.

En effet,

- La lettre clef n'a pas augmenté **depuis 10 ans, bloquant ainsi les tarifs.**
- Une **limitation arbitraire des soins** est prévue via les référentiels des actes, alors que les remboursements de soins en kinésithérapie étaient de 2,4% fin octobre 2009 et sont donc largement inférieures à l'ONDAM 2009, fixé à 3,1%.
- l'UNCAM exige encore **plus de justificatifs administratifs** :
 - * demandes d'entente préalable (3 exemplaires avec fiche détachable)
 - * demandes d'accord préalable (secondaires aux référentiels)
 - * ordonnances avec numéro de sécurité sociale et code caisse.

La gestion de nos cabinets ainsi que celle de la CPAM des Landes risque d'ailleurs d'en être alourdie (= simplification administrative économique promise ?) Remarquons toutefois que la situation de consommation de soins des Landes donne satisfaction aux deux partenaires que nous sommes.

-ASV : **11 milliards d'honoraires différés toujours dus à la CARPIMKO**, (caisse des praticiens conventionnés) par l'état qui avec la loi a changé les règles et se permet de changer unilatéralement et rétroactivement les contrats signés au départ lors du conventionnement des praticiens

En conclusion les kinésithérapeutes Landais s'insurgent sur le fait qu'ils seront obligés de **travailler plus** (administrativement) **pour gagner moins** (arbitrairement), et que cela se fera « **sur le dos des patients** » dont l'accès aux soins sera diminué, ceci sans réelle justification prouvée médicalement.

Les patients devront, en plus des franchises, de leur maladie ou de leur handicap, subir le rationnement des soins.

Les engagements signés étant bafoués, certaines recettes de la sécurité sociale étant détournées par l'état, les kinésithérapeutes associés à l'ensemble des professionnels de santé sont **écœurés et refusent de faire les frais associés à leurs patients** de « la crise », « du trou de la sécu » qui, si l'état réglait ses dettes, serait colmaté depuis longtemps.

En signe de désapprobation des réformes à venir, les kinésithérapeutes landais présents lors de cette assemblée ont voté à l'unanimité la rupture des relations conventionnelles départementales.

Dans l'attente d'une remontée de cette information à l'UNCAM.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphanie BELLOCQ
Présidente du syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes
Rééducateurs des Landes affilié à la FFMKR